

216C1152
FR0000034431-OP005-A02-E01

18 mai 2016

Ouverture et calendrier de l'offre publique alternative visant les actions de la société.

FONCIERE DE PARIS SIIC

(Euronext Paris)

Le 26 avril 2016, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique alternative visant les titres de la société FONCIERE DE PARIS SIIC, déposée par BNP Paribas et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, agissant pour le compte de la société anonyme Eurosic¹ (cf. D&I 216C0979 du 27 avril 2016).

La note d'information de la société Eurosic (visa n°16-150 en date du 26 avril 2016) et la note en réponse de la société FONCIERE DE PARIS SIIC (visa n°16-151 en date du 26 avril 2016) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqués diffusés ce jour). Par ailleurs, l'initiateur a fait connaître que les conditions suspensives à l'offre publique sont levées par suite (i) de l'approbation de l'opération de rapprochement par l'Autorité de la concurrence en date du 9 mai 2016 et (ii) de l'adoption par l'assemblée générale mixte de l'initiateur en date du 17 mai 2016 des résolutions relatives à l'émission des titres destinés à rémunérer les apports des titres FONCIERE DE PARIS SIIC à l'offre publique.

En conséquence, en application des articles 231-32 et 232-2 du règlement général, l'offre publique d'achat sera ouverte du 19 mai au 22 juin 2016 inclus.

Euronext Paris fera connaître, par un avis, les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier détaillé.

¹ Le capital d'Eurosic est détenu par Batipart (34,3%), le Groupe Covéa (21,8%), Crédit Agricole Assurances (21,3%), ACM Vie (12,2%), Foncière de Paris (7,5%) et flottant (2,9%).